

duite couragense à laquelle ils ne nous ont guère habitués.

Les esprits libéraux des deux côtés du fossé profond qui sépare Ontario de Québec ont lieu de se réjouir de ces grandes effervescences populaires.

De part et d'autre le clergé des deux dénominations a été le grand obstacle à l'union des races, union qui ne peut s'accomplir que par l'effacement des intérêts religieux, non par ceux du peuple qui sont spirituels et communs, mais des pasteurs et curés qui sont temporels et antagonistes.

La mise à l'ordre a été simultanée, et même s'il y a lieu de différencier, Québec a tenu la tête.

Maintenant, sachons en profiter et unissons-nous chacun chez nous, pour ne pas perdre le terrain perdu.

Il sera temps plus tard de parler d'accolade.

Ce temps-là ne viendra que le jour où nous pourrons être bien convaincus que nos voisins ont chez eux autant de liberté que nous avons su en gagner et en conserver chez nous.

LIBÉRAL.

FRAYEURS

M. Tardival a une grande frayeur, et la voici :

Mais ce que nous redoutons, surtout, c'est une tentative d'appliquer à notre système scolaire les idées libérales en matière d'éducation. Nous serons bien étonné si, sous prétexte de réformes, l'élément radical ne pousse pas le nouveau cabinet et la nouvelle chambre dans les voies de la *laïcisation*.

J'te cré ! J'te cré !

Tu peux te préparer à ne pas être étonné, mon bon *calot* !

RIEUR.

Document administratif

Le hasard nous a fait tomber sur un document assez curieux par sa tournure archaïque. C'est l'énumération du trousseau qui est exigé des personnes qui se destinent à la profession religieuse.

On voit que ces institutions ont bien soin de n'avoir absolument rien à fournir.

Chaque nouvelle recrue est un capital nouveau, entré dans une association qui ne paie aucun dividende et ne paie aucune *taxe*.

Il n'y a pas lieu de s'étonner des fortunes qui s'y accumulent.

Voici ce curieux document :

CONDITIONS POUR L'ADMISSION ET LES DEUX ANNÉES DU NOVICIAT DES SŒURS DE CHARITÉ DE LA PROVIDENCE

DE MONTRÉAL

Une postulante doit à son entrée produire son extrait de baptême et de confirmation, avec un certificat de bonne conduite d'elle et de sa famille.

ELLE DOIT PAYER POUR LE COSTUME RELIGIEUX

A l'entrée.....	\$ 25 00
Un mois avant la prise d'habit	25 00
Un mois avant la profession	60 00
La dot payable aussi un mois avant la profession.....	300 00

ELLE DOIT EN OUTRE REMPLIR LA LISTE QUI SUIT:

	Longueur	Largeur		
	pieds	pouces	pieds	pouces
Sommier.....	\$3	50		
1 Lit de plume, ou matelas de laine pesant au moins 20 lbs....	6	0	2	6
2 Oreillers de plume.	2	6	1	10
1 Traversin de plume	2	6	2	0
12 Essuie-mains.....	2	0	2	0
12 Serviettes de table	3	0	2	6
6 Paires de poches de coutil	1	6	1	0
1 Paire de draps ...	6	18	3	27